

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique,
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° ...21.../2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

Vu l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget de l'université à M. Ali DOUAI chargé du projet AMI AcCES@UCA et en cas d'empêchement à Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI.

Cette délégation s'applique exclusivement à l'eotp 18MIN003QFORX et porte sur :

- la signature des bons de commande et la certification du service fait,
- les ordres de mission des agents de l'UNS et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour eux-mêmes),
- la simulation des états liquidatifs des ordres de mission
- l'engagement et la certification du service fait pour les services civiques
- la signature des conventions d'accueil pour les stagiaires

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget de l'université à Mme Isabelle MIRBEL chargée du projet Liscinum « Sciences à la carte » et en cas d'empêchement à Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI.

Cette délégation s'applique exclusivement à l'eotp 18RUN001SRCHX et porte sur :

- la signature des bons de commande et la certification du service fait,
- les ordres de mission des agents de l'UNS et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour elles-mêmes),
- la simulation des états liquidatifs des ordres de mission.
- la certification du service fait pour les contrats étudiants

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget de l'université à Mme Isabelle MIRBEL co-pilote du projet L@UCA et en cas d'empêchement à Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI.

Cette délégation s'applique exclusivement à l'eotp 18PIA002QFORX et porte sur :

- la signature des bons de commande et la certification du service fait,
- les ordres de mission des agents de l'UNS et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour elle-même),
- la simulation des états liquidatifs des ordres de mission,

- l'engagement et la certification du service fait pour les services civiques
- la certification du service fait pour les contrats étudiants
- la signature des conventions d'accueil pour les stagiaires

ARTICLE 4 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 5 :

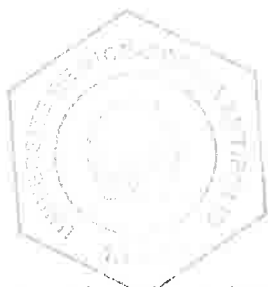
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

ARTICLE 6 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

18 MAR. 2019



Le Président de l'Université
Nice Sophia Antipolis

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel TRIC', is written over a horizontal line.

M. Emmanuel TRIC
Pr. Emmanuel TRIC

Copies :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- Intéressés